



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

**Membres en exercice :** 43  
**Présents :** 38  
**Votants :** 40  
**Date convocation :** 26 mars 2026  
**Date d'affichage :** 26 mars 2026

**L'an deux mille vingt-six, le premier avril,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 18h30, s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN**

**Etaient présents : (38)** Éric THERRY, Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Martine GILLES-DURET, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Josette FRAMERY, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Sylvain BRINDEJONC, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurent DABOVAL, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir (2) :** Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA.

**Absents : (3)** Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON.

**Secrétaire de séance : Nathalie BENYAHIA**

N°2026/35	<b>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA C3PF AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EMPLOI</b>
-----------	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A22-085 du 26 avril 2022, notamment sa compétence optionnelle portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire,

**Vu** la loi n°2023-1196 pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et en particulier son article 4 instituant une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi. Celle-ci est notamment structurée autour des comités territoriaux de l'emploi : Comités Locaux pour l'Emploi et Comité Départemental pour l'Emploi dont la mise en place est prévue à compter du 1er juillet 2024,

**Vu** le décret n°2024-560 du 18 juin 2024 précisant les missions, la composition et le fonctionnement du Comité départemental pour l'Emploi du Val d'Oise,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DDETS-95-A-2024-072 portant composition et répartition des voix au sein du Comité départemental pour l'Emploi du Val d'Oise,

**Considérant** que le Comité départemental pour l'Emploi assure la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment des allocataires du RSA grâce à la construction de parcours adaptés, à une offre de solutions répondant aux besoins des publics et à la mobilisation des employeurs. Il est l'échelon territorial déterminant pour articuler les politiques d'insertion sociale et professionnelles avec les politiques de solidarités,

**Considérant** que le Comité départemental pour l'Emploi est coprésidé par le préfet du Val d'Oise et par la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise et qu'il est composé de cinq catégories de membres, à savoir :

- L'État
- Les collectivités territoriales et EPCI
- Les organisations syndicales

- Les organisations patronales
- Les organisations multi professionnelles

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient de désigner les membres délégués pour représenter la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au sein du Comité départemental pour l'Emploi, à savoir **1 élu titulaire et 1 élu suppléant**, dans le respect du principe de parité en désignant un membre suppléant d'un sexe différent de celui du titulaire,

Après appel à candidature, les délégués suivants sont proposés :

Mme Chantal ROMAND, **membre titulaire**

M. Cyril DIARRA, **membre suppléant**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à scrutin secret, à la majorité des membres présents et représentés, par 39 voix pour et 1 contre :**

**DÉSIGNE** Mme Chantal ROMAND en tant que **membre titulaire** et M. Cyril DIARRA, en tant que **membre suppléant** pour représenter la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au Comité départemental pour l'Emploi du Val d'Oise.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin